



### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	<b>HEROLD FLEX</b>
Code du produit (UVP)	81757453
Numéro d'homologation (Suisse)	W-7212

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Herbicide
-------------	-----------

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	<b>Bayer (Schweiz) AG Crop Science Postfach CH-3052 Zollikofen</b>
Téléphone	+41(0)31 869 16 66
Téléfax	+41(0)31 869 23 39
Renseignements spécifiques	+41(0)31 868 35 36 (Suisse) E-mail : <a href="mailto:infobayer-ch@bayer.com">infobayer-ch@bayer.com</a>

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Suisse	<b>145</b> (Tox Info Suisse, Zurich)
-------------------------	--------------------------------------

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément à la réglementation nationale suisse** (sur le modèle du Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Catégorie 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Classement et étiquetage conformément à la réglementation suisse:**

Soumis à étiquetage réglementaire.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- Flufénacet
- Diflufenican
- Métribuzine



GHS08  
Dangereux pour la santé



GHS09  
Dangereux pour le milieu aquatique



## HEROLD FLEX (W-7212) Emballage: 1l, 3l

Version 4 / F

2/12

Version EU du: 21.09.2017

Version CH du: 04.12.2018

**Mention d'avertissement:** Attention

### Mentions de danger

- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 Contient Flufénacet, 1,2-Benzisothiazolin-3-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P308 + P311 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON 145 ou un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.  
Il est interdit de réutiliser l'emballage.

### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Suspension concentrée (SC)  
Flufénacet 240 g/l, Diflufenican 120 g/l, Métribuzine 70 g/l

#### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Flufénacet	142459-58-3	Aquatic Chronic 1, H410 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400	20,51
Diflufenican	83164-33-4	Aquatic Chronic 3, H412	10,26
Métribuzine	21087-64-9 244-209-7	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, H302	5,98
Polymère aromatique sulfoné, sel de sodium	68425-94-5	Eye Irrit. 2, H319	1



## HEROLD FLEX (W-7212) Emballage: 1l, 3l

Version 4 / F

3/12

Version EU du: 21.09.2017

Version CH du: 04.12.2018

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	> 0.00015 – < 0.0015
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9	Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400	> 0,005 – < 0,05
Pyrogenic (fumed) amorphous silica	112945-52-5 231-545-4	Non classé	> 1
Glycérine	56-81-5 200-289-5	Non classé	> 1

### Information supplémentaire

Flufénacet	142459-58-3	Facteur M: 100 (acute), 100 (chronic)
Métribuzine	21087-64-9	Facteur M: 10 (acute), 10 (chronic)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes : L'absorption du produit dans le corps peut conduire à la formation de métémoglobine dont la concentration élevée entraîne une cyanose. Insuffisance respiratoire, Somnolence, Mal de tête, Lassitude, Vertiges, Nausée Les symptômes et les risques décrits ont été observés suite à la prise d'une quantité significative de(s) matière(s) active(s).
------------------	---



### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Risques</b>	Danger de formation de méthémoglobine.
<b>Traitement</b>	Traiter de façon symptomatique. En cas de méthémoglobinémie, administrer de l'oxygène et des antidotes spécifiques (bleu de méthylène ou bleu de toluidine). En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Fluorure d'hydrogène, Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire** Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

**Précautions pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Matériau approprié**

PEhd (polyéthylène haute densité)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Flufénacet	142459-58-3	0,3 mg/m <sup>3</sup> (SK-SEN)		OES BCS*
Diflufenican	83164-33-4	5,5 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Métribuzine	21087-64-9	5 mg/m <sup>3</sup> (VME)	01 2008	INRS (FR)
Métribuzine	21087-64-9	0,36 mg/m <sup>3</sup> (SK-SEN)		OES BCS*
Glycérine (Aérosol.)	56-81-5	10 mg/m <sup>3</sup> (VME)	01 2008	INRS (FR)

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



## HEROLD FLEX (W-7212) Emballage: 1l, 3l

Version 4 / F

6/12

Version EU du: 21.09.2017

Version CH du: 04.12.2018

### Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Temps de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

### Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

### Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Protection du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	suspension
Couleur	blanc à beige
Odeur	légèrement piquante
pH	4,0 - 6,0 à 100 % (23 °C)
Point d'éclair	> 91 °C
Température d'auto-inflammabilité	445 °C
Densité	1,17 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Flufénacet: log Pow: 3,2 Diflufenican: log Pow: 4,2 Métribuzine: log Pow: 1,6



	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1): log Pow: 0,401
<b>Tension superficielle</b>	32 mN/m à 25 °C Déterminé sur le produit non dilué.
<b>Propriétés comburantes</b>	Le produit n'est pas comburant
<b>Explosivité</b>	Non explosif
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

**Décomposition thermique** Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** CL50 (Rat) > 4,19 mg/l Durée d'exposition: 4 h  
Concentration atmosphérique maximale atteinte  
Produit testé sous forme d'aérosol respirable.

**Toxicité cutanée aiguë** DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

**Irritation de la peau** Pas d'irritation de la peau (Lapin)

**Irritation des yeux** Pas d'irritation des yeux (Lapin)

**Sensibilisation** Non sensibilisant. (Souris)  
OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Flufénacet : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Diflufenican : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Métribuzine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Flufénacet : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : des effets neurocomportementaux et/ou des modifications neuropathologiques.

Diflufenican : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.



Métribuzine : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Foie, Reins.

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) : Ces informations ne sont pas disponibles.

### Evaluation de la mutagénèse

Flufénacet : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Diflufenican : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Métribuzine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) : Cette substance n'est pas considérée comme mutagène.

### Evaluation de la cancérogénicité

Flufénacet : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Diflufenican : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Métribuzine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Flufénacet : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Diflufenican : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Métribuzine : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Métribuzine : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Flufénacet : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Flufénacet sont liés à la toxicité maternelle.

Diflufenican : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Métribuzine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Métribuzine sont liés à la toxicité maternelle.

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité pour les poissons</b>	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 2,13 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique flufénacet.
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 109 µg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique diflufenican. La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité.





## HEROLD FLEX (W-7212) Emballage: 1l, 3l

Version 4 / F

9/12

Version EU du: 21.09.2017

Version CH du: 04.12.2018

### Toxicité pour les invertébrés aquatiques

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 74,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique métribuzine.

CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 30,9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique flufenacet.

CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 240 µg/l Durée d'exposition: 48 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique diflufenican.  
Pas de toxicité aigüe à des concentrations à la limite de la solubilité dans l'eau.

CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 49,6 mg/l Durée d'exposition: 48 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique métribuzine.

### Toxicité des plantes aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 9,36 µg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 0,477 µg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 49,3 µg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 7 jr  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradabilité

Flufenacet:  
Pas rapidement biodégradable  
Diflufenican:  
Pas rapidement biodégradable  
Métribuzine:  
Pas rapidement biodégradable  
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1): < 50 %, Durée d'exposition: 10 jr  
Pas rapidement biodégradable

### Koc

Flufenacet: Koc: 202  
Diflufenican: Koc: 3417  
Métribuzine: Koc: 24 – 106

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Bioaccumulation

Flufenacet: Facteur de bioconcentration (FBC) 71  
Ne montre pas de bioaccumulation.  
Diflufenican: Facteur de bioconcentration (FBC) 1.596 Ne montre pas de bioaccumulation.  
Métribuzine:  
Ne montre pas de bioaccumulation.  
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1):  
En raison du coefficient de partage n-octanol/eau (log Poe), un enrichissement des organismes en produit est peu probable.

## 12.2 Mobilité dans le sol

### Mobilité dans le sol

Flufenacet: Modérément mobile dans le sol  
Diflufenican: Légèrement mobile dans le sol  
Métribuzine: Mobile dans le sol



Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1): Donnée non disponible

### 12.3 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

Flufenacet: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Diflufenican: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Métribuzine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1): Donnée non disponible

### 12.4 Autres effets néfastes

#### Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

#### Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUFENACET, METRIBUZIN SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### IMDG

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FLUFENACET, METRIBUZIN SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI



## HEROLD FLEX (W-7212) Emballage: 1l, 3l

Version 4 / F

11/12

Version EU du: 21.09.2017

Version CH du: 04.12.2018

### IATA

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FLUFENACET, METRIBUZIN SOLUTION )
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tenir hors de portée des enfants  
Il est interdit de réutiliser l'emballage.

#### Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
-----	--

# Bayer (Schweiz) AG, Crop Science

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006.  
Avec modifications pour la Suisse selon la LChim du 1<sup>er</sup> août 2005.



## HEROLD FLEX (W-7212) Emballage: 1l, 3l

Version 4 / F

12/12

Version EU du: 21.09.2017

Version CH du: 04.12.2018

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CE <sub>x</sub>	Concentration d'Effet pour X%
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
NE/EN	Norme européenne
UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
C <sub>ix</sub>	Concentration d'Inhibition pour X%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Conc.	Concentration
CL <sub>x</sub>	Concentration Létale pour X%
DL <sub>x</sub>	Dose Létale pour X%
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité (Suisse)

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit du chapitre 1 de cette fiche (nom, UVP- et W-Nr.) de Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour notre spécification. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits les informations citées sur la fiche de sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses, c'est pourquoi l'utilisation de cette fiche pour autres produits (autre ou sans numéro W) est illégale.